

Avion

RN  
17

Vimy

# Concertation publique

du 3 au 20 décembre 2013



Mise à 2x2 voies de la RN17  
entre Vimy et Avion

## DOSSIER DE PRESSE

Cellule communication :

[dreal-npdc.communication@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-npdc.communication@developpement-durable.gouv.fr)

tél : 03 20 13 48 54

Contact technique - DREAL (service de maîtrise d'ouvrage) :

[dmo.sdi.dreal-nord-pdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dmo.sdi.dreal-nord-pdc@developpement-durable.gouv.fr)

tél : 03 20 40 54 65

ou 03 20 40 54 40



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS



## PRÉAMBULE

La concertation publique qui se déroule du 3 au 20 décembre 2013 porte sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion.

Cette opération s'appuie sur des études menées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord-Pas-de-Calais, et s'inscrit dans le cadre d'un programme général d'aménagement homogène et sécurisé de l'itinéraire Arras-Lens.

Ce projet s'établit sur 3,7 km entre :

- le carrefour giratoire terminant la déviation Thélus-Vimy
- et l'A211 au niveau d'Avion (échangeur dit des Glissoires).

⋮ CARREFOUR GIRATOIRE À VIMY





## LA CONCERTATION PUBLIQUE

*L'Etat, maître d'ouvrage de l'opération, mène cette concertation du 3 au 20 décembre 2013.*

### POUR QUI ? POURQUOI ?

La concertation a pour objet d'assurer l'information du public (les habitants, riverains, exploitants agricoles et associations locales concernés) et de recueillir ses avis, observations et préoccupations sur le projet présenté.

### OÙ ? QUAND ? COMMENT ?

Sont tenus à disposition, en mairies de Vimy et Avion, un dossier de concertation présentant le projet, ainsi qu'un registre destiné au recueil des avis. Les observations peuvent également être formulées par courrier postal à l'attention du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou par courrier électronique ([rn17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)).

Deux réunions publiques sont organisées :

- à Vimy, le lundi 16 décembre à 18h, Salle des fêtes, chemin Butez
- à Avion, le mardi 17 décembre à 18h, Salle Familia, 18 rue Edouard Dépret

Une exposition publique est présentée simultanément dans les halls des mairies de Vimy et Avion, aux horaires d'ouverture habituels. Des permanences de la DREAL y sont organisées les jeudis 12 et 19 décembre, de 9h à 12h à Vimy et de 14h à 19h à Avion.

### ET APRÈS ?

Le bilan de cette concertation sera rendu public début 2014. Il sera notamment tenu à disposition du public en mairies de Vimy et d'Avion.

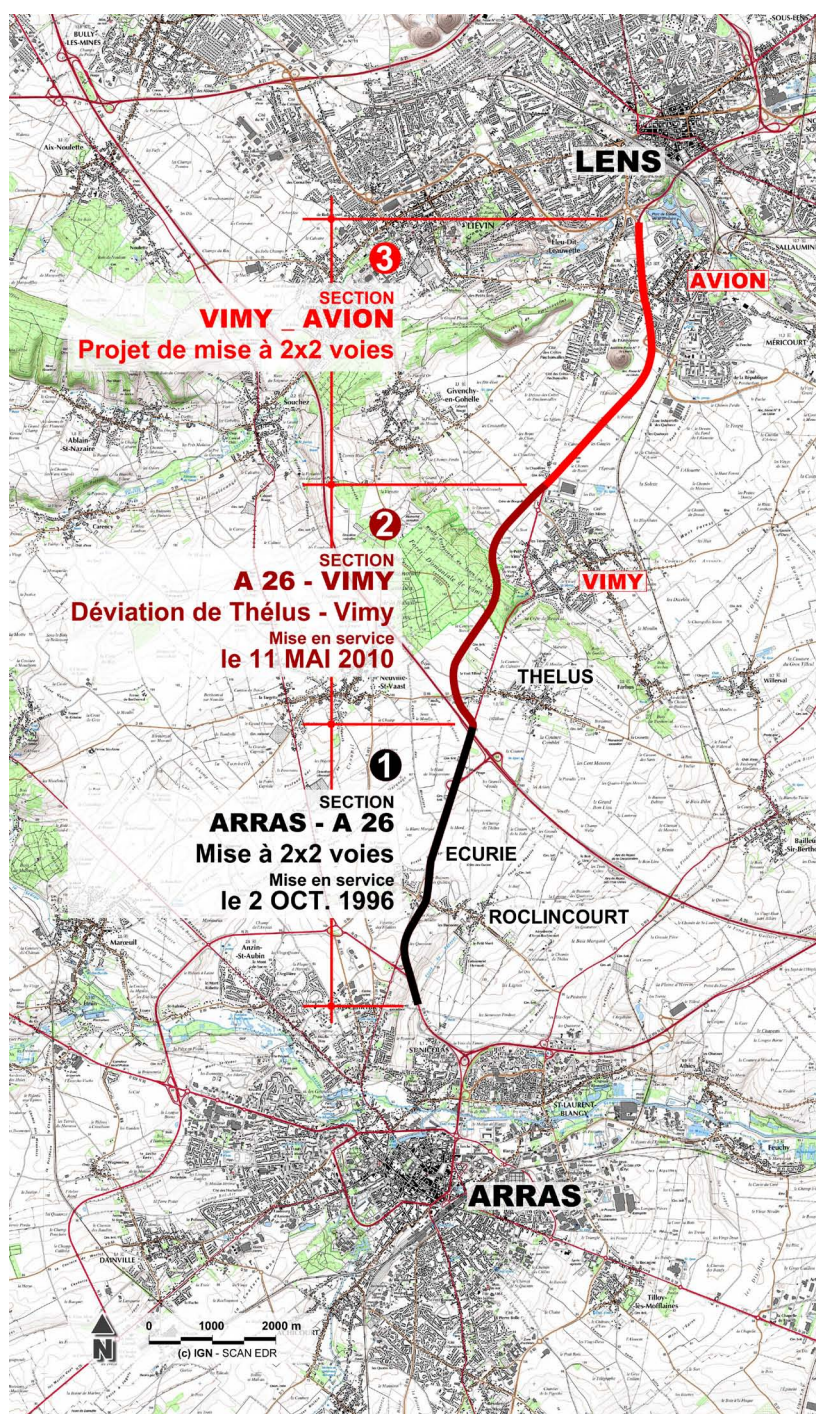
Les études préalables pourront alors être finalisées en vue de produire, pour l'été 2014, le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Ces études permettront de préciser les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les aménagements paysagers et de mener la procédure d'autorisation « loi sur l'eau ».



## LA LIAISON ARRAS-LENS

*Le programme général prévoit la mise à 2x2 voies de la RN17 entre Arras et Lens.*



Les objectifs recherchés pour cet élargissement sont les suivants :

- Améliorer les échanges entre Arras et Lens par un aménagement homogène entre les deux agglomérations ;
- Assurer un bon écoulement du trafic ;
- Améliorer les conditions de sécurité et diminuer les nuisances, notamment dans les traversées de Thélus et Vimy.

Il s'agit également de donner à la RN17 le statut de route express. Une route express est une route dont les accès directs des riverains sont interdits et l'accès des véhicules lents ou susceptibles de mettre en cause la sécurité des usagers est restreint.

L'itinéraire de 14 km entre Arras et Lens a été décomposé en 3 sections homogènes.

La section entre Vimy et Avion est la troisième, et dernière, section d'aménagement de l'ensemble de l'itinéraire.



## L'OPÉRATION DE VIMY À AVION

*Le projet s'établit sur 3,7 km entre le carrefour giratoire terminant la déviation Thélus-Vimy et l'A211 au niveau d'Avion (échangeur dit des Glissoires).*

La RN17 entre Vimy et Avion est très accidentogène et ne permet pas, en l'état, d'absorber l'évolution du trafic estimée (risque de saturation).

Le projet de mise à 2x2 voies a ainsi pour vocation de :

- Améliorer les **conditions de circulation** ;
- Améliorer les **conditions de sécurité** en supprimant les chocs frontaux ;
- Améliorer le **cadre de vie** des riverains en réduisant les nuisances engendrés par la RN17 ;
- Améliorer les échanges entre Arras et Lens par un **aménagement homogène** entre les deux agglomérations
- Etoffer le **réseau routier national**.

Le projet est composé de deux sous-sections :

- la première, située en secteur agricole, entre le giratoire de Vimy et l'échangeur Avion-République, actuellement à 3 voies avec créneaux de dépassement (sans terre-plein central non franchissable) ;
- la seconde, située en secteur urbain, entre l'échangeur Avion-République et l'A211, actuellement à 2 voies.

### LE SECTEUR AGRICOLE



### LE SECTEUR URBAIN





## QUELQUES REPÈRES

### LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Pour la présente opération, le maître d'ouvrage est l'Etat - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), représenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Nord-Pas-de-Calais.

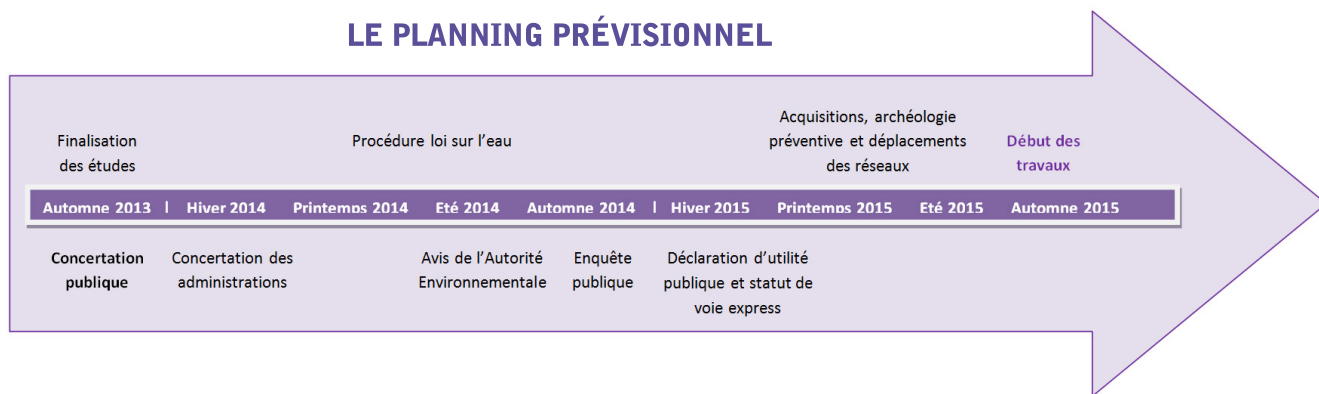
Pour mener à bien sa mission, le maître d'ouvrage fait appel à des prestataires extérieurs (publics ou privés) pour étudier et concevoir le projet et suivre son exécution (maître d'œuvre, bureaux d'études, contrôleurs...), mais aussi pour réaliser les travaux (entreprises de travaux publics).

### LE FINANCEMENT

Le coût d'objectif de l'opération est fixé à 22,5 M€ (comprenant les frais d'études, d'acquisitions foncières et les travaux). Les études ont fait l'objet d'un co-financement Etat, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais et Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Les travaux seront financés dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2014-2020.

### LE PLANNING PRÉVISIONNEL





## LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

*Le projet prévoit la mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN17 entre Vimy et Avion avec un terre-plein central infranchissable et des bandes d'arrêt d'urgence.*

La route actuelle sera **élargie par l'ouest, sur des emprises appartenant à l'Etat**. Aucune acquisition foncière ne sera donc nécessaire pour cet élargissement, sauf pour la réalisation d'un bassin d'assainissement en secteur agricole.

La vitesse sera limitée à **110 km/h** en secteur agricole et **90 km/h** en milieu urbain, pour assurer un meilleur niveau de sécurité et de fluidité.

Il n'y aura pas de création de nouvel échangeur. Seul un **aménagement des bretelles existantes de l'échangeur Avion-République** sera nécessaire.

**Deux ponts** devront être créés en parallèle de ceux existants pour que la RN17 élargie puisse passer au-dessus de l'avenue Thumerelle et de la rue Daumont.

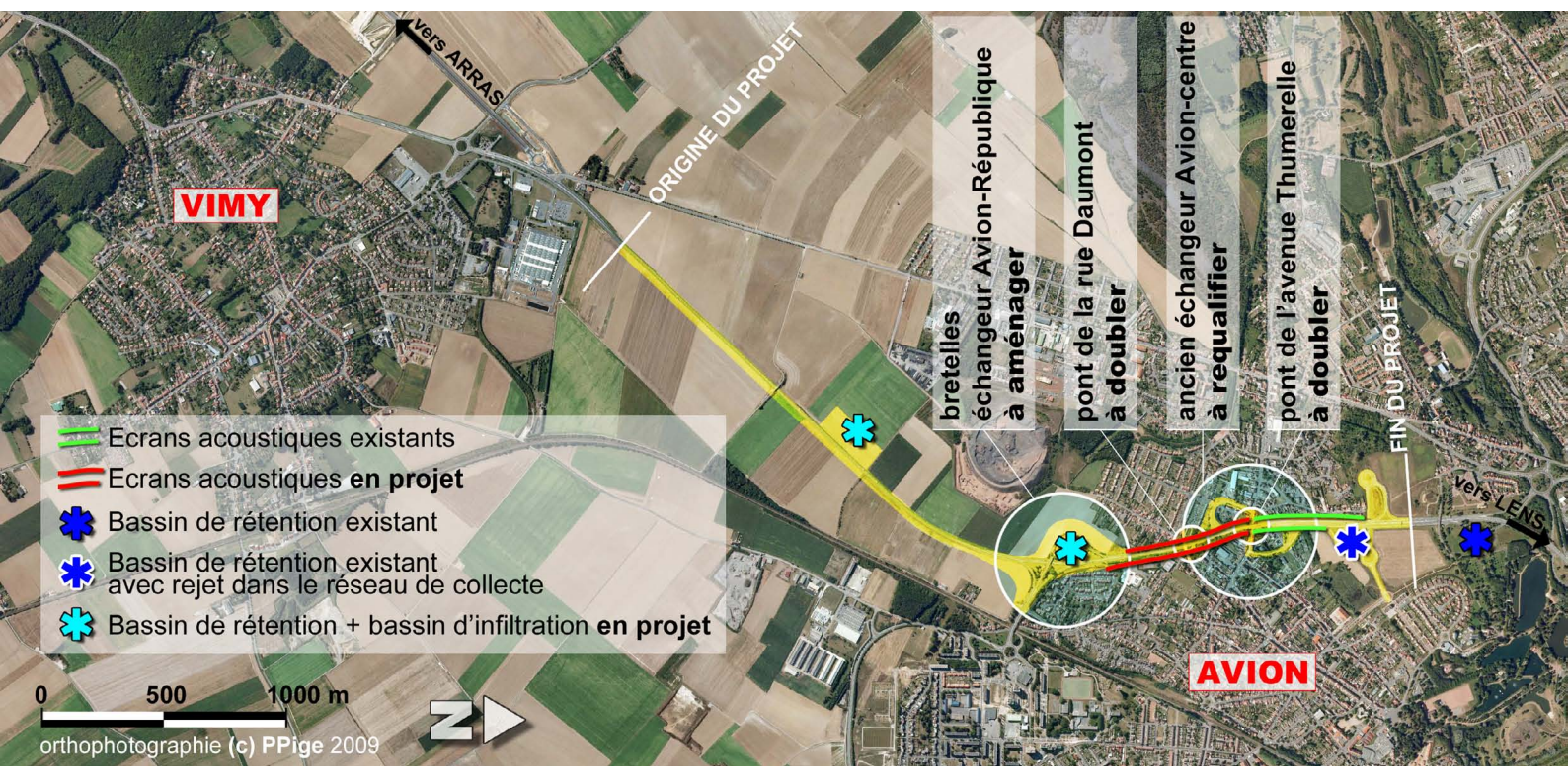
Un **réseau d'assainissement étanche** et des **bassins de traitement de la pollution** seront créés.

Des **écrans antibruit** seront installés en zone urbaine.

Des **aménagements paysagers** sont prévus pour accompagner l'implantation des bassins d'assainissement et pour assurer une bonne intégration de la RN17 dans la ville d'Avion.

Les **bretelles de l'ancien échangeur d'Avion-Centre** seront **supprimées**. Ce qui offrira des possibilités importantes de reconquête urbaine et permettra d'envisager un aménagement de qualité pour ce secteur.

... LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS



Plus d'infos :  
[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

